



Commune de
Bourg-en-Lavaux

MUNICIPALITE

Rte de Lausanne 2
Case Postale 112
1096 Cully

T 021 821 04 14
F 021 821 04 00
info@b-e-l.ch
www.b-e-l.ch

AU CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAU

PREAVIS N° 16/2016

Chemin de Chauderon, Grandvaux

Assainissement des eaux usées et pluviales

Dates proposées pour les séances :

Commission des finances :

26 septembre 2016, 19h30, Combles de la Maison-Jaune

3 octobre 2016, 19h30, salle Corto, Grandvaux

Commission ad hoc : à convenir



LAVAU
VIGNOBLE
EN TERRASSES



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Lavaux, vignoble en terrasses
inscrit sur la Liste
du patrimoine mondial
en 2007

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

Préambule

L'analyse détaillée du réseau d'assainissement, suite à l'actualisation de la base informatique des données du cadastre des canalisations, a mis en évidence, entre autres, la nécessité de mettre en conformité certains secteurs dont l'acheminement des eaux est inadéquat. Cet état de fait est, dans certains cas, caractérisé par un raccordement dans un collecteur commun des eaux usées et pluviales, avec comme conséquences une charge inutile en terme de traitement des débits à la station d'épuration et un déversement d'eaux usées dans le milieu récepteur, en cas de fortes précipitations, par manque de capacité des collecteurs, affectés uniquement, et à juste titre, à l'évacuation des eaux polluées.

En outre, les fortes précipitations du mois de juillet 2016 ont particulièrement mis en évidence la présence de raccords erronés, et donc la conséquence, sur divers biens, de leur acheminement et/ou déversement.

Cadre général

La réalisation proposée ici, par la mise en conformité de l'assainissement de ce secteur, est une mesure qui se répétera à l'avenir dans d'autres lieux, où la configuration actuelle du réseau des canalisations répond à la même problématique.

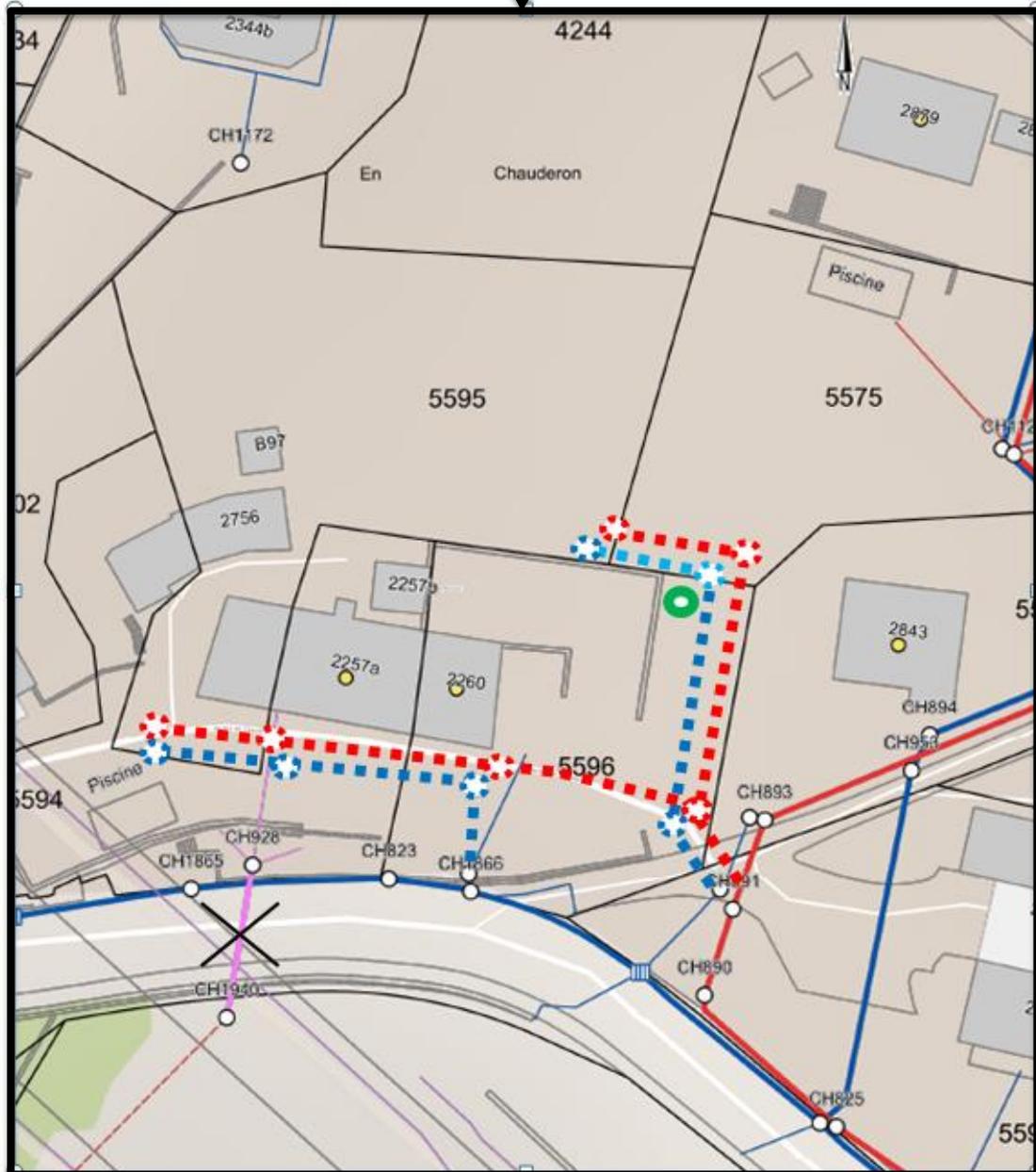
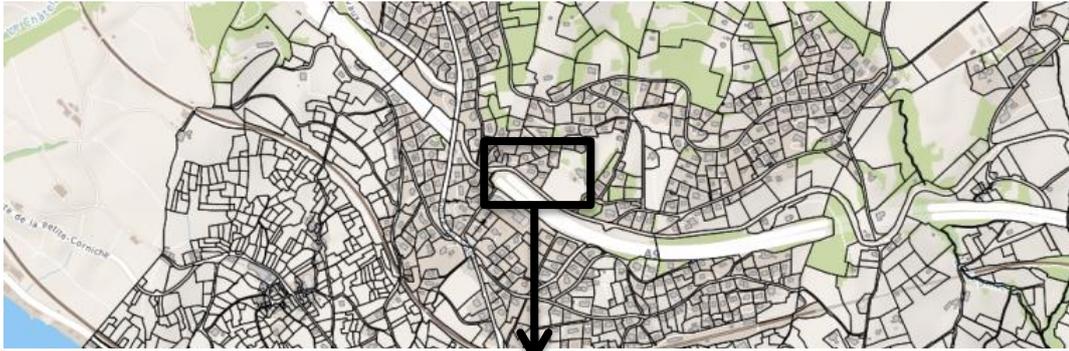
Objet

Dans le cadre qui nous concerne, soit le tronçon situé à l'aval du chemin de Chauderon, proche du chemin de la Roche, plusieurs éléments sont à l'origine des travaux d'assainissement envisagés :

- Assainissement non conforme caractérisé d'une part par un acheminement dans un même collecteur des eaux usées et pluviales et, d'autre part, par un très mauvais état de ce dernier (état mis en évidence lors de l'examen télévisuel).
- Nécessité de réaliser les travaux souterrains préalablement à la réfection du chemin de Chauderon, prévue dans le cadre de la pose de la conduite d'eau potable (en cours). On notera que dans ce secteur précis, la conduite d'eau potable est maintenue en l'état.
- Réalisation en parallèle de collecteurs communaux, pour reprendre les eaux issues de deux parcelles, dont l'une est l'objet d'une nouvelle construction (en cours).

L'aménagement se situant à proximité d'un ouvrage privé d'eau potable, le projet est documenté et suivi par un bureau d'hydrogéologues.

Situation



- | | | |
|------------------|------------|---|
| Collecteur : | — existant | - - - - - projeté |
| Regard : | ○ existant | ⊗ projeté |
| Eaux pluviales | — | Eaux claires (pluviales et de drainage) — |
| Eaux usées | — | Eaux mixtes (non conforme) — |
| Captage existant | ● | Collecteur à annuler ✕ |

Coûts

Installation de chantier	Fr.	4'000.-
Travaux préliminaires (sondages, défrichements...)	Fr.	12'500.-
Exécution des canalisations	Fr.	73'600.-
Divers et imprévus (~10%)	Fr.	9'200.-
Ingénieur civil	Fr.	13'000.-
Hydrogéologue	Fr.	5'600.-
Géomètre	Fr.	2'100.-
Total HT	Fr.	120'000.-

Remarques :

- Les montants des réalisations (installation de chantier, travaux préliminaires et exécution des canalisations) ont été calculés par le bureau d'ingénieurs civils sur la base des positions contenues dans l'offre de l'entreprise qui effectue actuellement la pose de la conduite d'eau potable dans le chemin de Chauderon.
- Les coûts des prestations des bureaux d'ingénieurs civils, d'hydrogéologues et de géomètres sont issus de leurs offres respectives.

Sorties des liquidités

Novembre 2016.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de prendre les décisions suivantes :

le Conseil communal de Bourg-en-Lavaux

Vu le préavis N° 16/2016 de la Municipalité du lundi 5 septembre 2016;
Où les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées
de son étude ;

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. **d'autoriser la Municipalité à réaliser les travaux de réhabilitation des collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées au chemin de Chauderon ;**
2. **d'octroyer à cet effet un crédit d'investissement de CHF 120'000.- hors taxes ;**
3. **de laisser la compétence à la Municipalité quant au choix du mode de financement et, en cas d'emprunt, du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4 alinéa 7 de la loi sur les communes (LC) ;**
4. **d'amortir l'investissement relatif à la réhabilitation des collecteurs de CHF 120'000.- sur une durée de 30 ans, à raison de CHF 4'000.- par année (chapitre 461), la première fois au budget 2018.**

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

La secrétaire

Jean-Pierre Haenni

Sandra Valenti

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du lundi 5 septembre 2016

Délégué de la Municipalité : M. Raymond Bech, municipal